

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03.07.2019

Dossier complet le :

03.07.2019

N° d'enregistrement :

2019 - 4110

1. Intitulé du projet

- Aménagement du lotissement du Grand-Clos sur la commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne (53)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COOP LOGIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-François Rollet,

RCS / SIRET

| 5 | 5 | 6 | | 4 | 5 | 0 | | 1 | 6 | 1 | | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 |

Forme juridique

Société coopérative d'HLM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	- Projet d'urbanisation d'une SDP d'environ 15000 m ² et un terrain d'assiette d'environ 5,7 ha (dont 5,01 ha soumis à permis d'aménager). - Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente opération consiste à aménager le lotissement du Grand-Clos, au lieu-dit La Locherie, sur la commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne (53).

Le site de l'opération s'étend sur environ 5,7 ha et comporte 2 secteurs.

- Le secteur nord s'étend sur 0,65 ha et doit accueillir un bassin d'orage.

- Le secteur sud correspond au périmètre du lotissement. Il s'étend sur 5,01 ha et doit accueillir près de 84 logements (dont 78 lots individuels et 6 lots groupés), soit une densité de 16,7 log/ha. La surface moyenne des lots est de 426 m². Le lotissement comportera également 168 stationnements privés et 83 stationnements publics. La réalisation de ce lotissement se fera en 2 tranches.

4.2 Objectifs du projet

L'urbanisation du site répond aux objectifs suivants :

- Poursuivre l'urbanisation de la commune selon un rythme compatible avec les objectifs fixés par le SCOT.
- Construire des logements en continuité immédiate du bourg, des commerces et des principaux équipements publics.
- Créer un nouveau lotissement respectueux des entités paysagères existantes et s'intégrant avec le paysage environnant.
- Créer un cadre de vie agréable par des aménagements paysagers, des cheminements dédiés aux piétons et aux vélos et reliés au bourg (équipements, commerces, services).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du lotissement (secteur sud) va se faire en 2 tranches (2 tranches = 2 Permis d'Aménager).

- Tranche 1 : 41 lots
- Tranche 2 : 43 lots

L'aménagement du bassin d'orage (secteur nord) sera réalisé en même temps que la tranche 1.

Chacune des tranches comporte plusieurs phases :

- viabilisation de l'ensemble des surfaces à urbaniser
- constructions indépendantes des habitations
- travaux de finition (espaces verts, ...)

La réduction des nuisances (tenue et sécurité du chantier, gestion des déchets, bruit, milieu naturel ...) sera intégrée au projet et précisée au différentes pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) :

- au Cahier des Prescriptions de Chantier (CPC) : règles de fonctionnement du chantier.
- au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : règles d'hygiène du chantier.
- au Cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP) : description précise des travaux à réaliser, en particulier pour le lot Terrassement et VRD.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les bâtiments seront dédiés à des logements, des places de stationnements et des jardins publics, avec la programmation suivante:

- 84 logements (environ 15 000 m² de SDP) dont 78 logements individuels et 6 logements groupés
- 168 stationnements privés et 83 stationnements publics.
- Des espaces verts, des cheminements piétons et cyclables (environ 5900 m²)

Le projet sera raccordé aux réseaux existants (électricité, eau potable, eaux usées...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet est soumis à une procédure de Permis d'aménager: 2 TRANCHES = 2 PERMIS D'AMENAGER
- Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un dossier de déclaration au Titre de la Loi sur l'eau conformément à l'article R 214-1 du code de l'environnement, pour les rubriques :
 - 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales [...], la surface totale du projet [...] étant supérieure à 1 ha et inférieure à 20 hectares.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale du site (secteur nord + secteur sud) =	5,7 ha
- Secteur sud (tranches 1 et 2 du lotissement) =	5,01 ha
- SDP du lotissement / Nombre de logements =	15 000 m ² environ / 84 logements
- Secteur nord (Surface du secteur réservé au bassin d'orage) =	0,65 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne (53)
Lieu-dit : La Locherie

Parcelles cadastrales
- secteur nord (bassin d'orage): AW 39p
- secteur sud (lotissement) : AX 173

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 43 ' 46 " 30 Lat. 47 ° 49 ' 22 " 48

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

- Commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne (53)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à près d'2,4 km. Il s'agit d'une ZNIEFF de type 1, "Forêt de Valles». Il n' a donc pas d'impact sur une ZNIEFF. (Voir annexes 7 - ZNIEFF)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, ne se situe pas dans sa zone tampon. Le site ne se situe pas non plus dans le périmètre des 500 mètres d'un monument historique, ni dans un site patrimonial remarquable.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon la carte des zones humides probables, le site du projet n'intersecte aucune zone humide. Un inventaire a été réalisé sur le site du projet et les sondages pédologiques ont confirmé l'absence de zones humides sur le site du projet. Le projet n'a donc aucun impact sur les zones humides. (Voir annexes 8 - Zones humides)</p>
<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune est concernée par le risque d'inondation et est couverte par le PPRI de l'agglomération de Château-Gontier. Ce dernier a été approuvé le 29 octobre 2003. Toutefois, le site du projet n'est pas situé dans une zone réglementaire du PPRI. (Voir Annexe 9 - PPRI).</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 8,6 km. Il n'y aura donc pas d'impact. (Voir Annexe 6 - Natura 2000)</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources				
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-Le projet se développe sur des terrains agricoles en continuité de zones pavillonnaires. Aucune zone humide ne sera détruite. La haie située au sud sera préservée et valorisée. Les lots privatifs seront également agrémentés de nouvelles plantations (haies, arbres, pelouse, massifs) pouvant avoir un impact positif sur la biodiversité locale. Ainsi, le projet n'entraînera pas de perturbation sur la faune, la flore ou encore sur les continuités écologiques.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le site du projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 8,6 km. Il ne va donc pas avoir d'impact sur un habitat ou une espèce inscrite. (Voir Annexe 6 - Natura 2000)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet n'est pas situé à proximité d'une zone de protection ou d'inventaire (ZNIEFF, zones humides, ...). Il n'y a donc aucune incidence sur les autres zones à sensibilité particulières.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'environ 5 ha de terres agricoles. Ce processus a été amorcé dans le cadre du PLU en vigueur et de la classification de ces terrains en zones 1Aub.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune et a fortiori le site du projet, sont en «zone de sismicité faible». Le site du projet se situe en zone d'aléa faible vis à vis du risque de retrait-gonflement des argiles. Le site n'est pas concerné par un risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'environ 84 nouveaux logements va engendrer de nouveaux déplacements. En moyenne, si on compte 2 véhicules/logement, le lotissement devrait générer 168 véhicules supplémentaires aux heures de pointe du matin et du soir.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Projet à vocation d'habitat. Pas de sources de bruit particulières. Pas de nuisances sonores à proximité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet d'habitations. Pas de sources d'odeur.</p> <p>Pas de nuisances olfactives répertoriées à proximité.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet d'habitations: Pas de sources de vibration.</p> <p>Pas de sources de vibration répertoriées à proximité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet d'habitations: Émissions lumineuses limitées aux premières et dernières heures de la nuit.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'urbanisation du site génère des eaux pluviales à collecter et à gérer. Le principe de gestion des eaux pluviales retenu est le raccordement à 3 ouvrages de stockage :</p> <p>1 bassin nord : 700 m³ ; Qf=17 l/s;</p> <p>2 bassins sud : 120 m³; Qf=3 l/s</p> <p>Un dossier loi sur l'eau va être déposé.</p> <p>(Voir Annexe 13 - gestion des Eaux Pluviales)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La STEP de l'agglomération de Château-Gontier est en capacité de traiter les effluents de 84 logements supplémentaire (soit environ 200 équivalents habitants (EH)). En effet, la capacité nominale de la STEP de l'agglomération est de 37 500 EH et en 2018, la charge moyenne entrante était à 30% et la charge hydraulique à 50%.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La réalisation de nouveaux logements génère une production de déchets, notamment ménagers.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone d'intérêt patrimonial, architectural, culturel ou paysager. La DRAC a réalisé une diagnostic archéologique sur le site. Ce diagnostic n'a rien révélé et aucune prescription complémentaire d'archéologie préventive n'a été demandé par la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'environ 5 hectares de terres agricoles. Ce processus a été amorcé dans le cadre du PLU communal, et de la classification de ces terrains en zones 1AUb.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mesure en faveur de la biodiversité: préservation de la haie bocagère sud, affirmation de la lisière sud, pas d'incidences sur des zones humides, réalisation de nouveaux espaces verts publics
- Mesure en faveur des déplacements: développement des cheminements doux vers les commerces et services du centre-ville
- Mesure liée à la gestion des eaux pluviales: Le projet prévoit la rétention des eaux pluviales de l'ensemble de l'opération, et permet ainsi d'éviter l'augmentation des ruissellements à l'aval. 3 bassins de rétention sont prévus (1 au nord: 700 m3, 2 au sud: 120 m3). Un dossier loi sur l'eau sera réalisé (déclaration).
- Mesure liée au paysage: La topographie, offrant des angles de vue du site d'étude très ouverts sur le paysage, nécessite un soin particulier dans le traitement des franges et des co-visibilités.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du lotissement du Grand Clos est piloté depuis son démarrage dans le respect de la doctrine Eviter, Réduire, Compenser. Il va permettre l'implantation de nouveaux logements, à proximité du bourg, et répondre aux objectifs du SCOT. Le PLU classe ce secteur en zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat (1AUb) et le site du projet a d'ailleurs fait l'objet d'une OAP. Le projet n'impacte aucune zone de protection (Natura 2000...) ou d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) du patrimoine naturel. Il n'est pas non plus concerné par des risques naturels ou technologiques et n'est pas situé à proximité d'un captage d'eau potable. Ce projet à vocation d'habitat ne générant pas d'incidences significatives sur son environnement, il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Carte permettant de localiser le projet par rapport aux ZNIEFF les plus proches
Annexe 8 - Carte permettant de localiser le projet par rapport aux zones humides les plus proches
Annexe 9 - Risque d'inondation - PPRI
Annexe 10 - Plan topographique, pentes
Annexe 11 - Plans des réseaux existants (EU, EP, AEP, réseaux secs)
Annexe 12 - Extrait du plan de zonage du PLU en vigueur
Annexe 13 - Gestion des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LAVAL

le, 03/07/19

Signature

**JEAN-
FRANCOIS
ROLLET**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Signature numérique de JEAN-FRANCOIS ROLLET
DN : c=FR, o=COOP LOGIS, 2.5.4.97=NTRFR-556450161, ou=0002 556450161, title=DDC, sn=ROLLET, givenName=JEAN-FRANCOIS, serialNumber=47367DMI272, cn=JEAN-FRANCOIS ROLLET

